

La qualité révolutionnaire de notre régime exige que le peuple, ses intérêts, ses aspirations, et ses droits participent ensemble de nos activités.

A. Sékou Touré

Rédaction - Administration
Publicité
Adresse Télégraphique : Aguires
B. P. 191 - TEL. 33-66 CONAKRY

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE
ORGANE QUOTIDIEN DU PARTI DEMOCRATIQUE
DE GUINEE

EDITE PAR LA REGIE NATIONALE DE L'AGENCE GUINEENNE DE PRESSE

SOMMAIRE

Sécurité Sociale
Page 2
Page 3
Contes et légendes d'Afrique
Page 4
Congo
La conférence de Nairobi
Sports.

Dans le cadre de la charte de l'O.U.A.

Quatre Etats de l'Ouest africain : Libéria, Sierra Léone, Guinée et Côte d'Ivoire, réunis à Monrovia du 20 au 22 août 1964, se proposent d'établir

Une zone de libre échange ouverte à d'autres Etats africains

Communiqué conjoint signé à l'issue de la rencontre de Monrovia

Voici le communiqué conjoint signé à Monrovia à l'issue de la rencontre des chefs d'Etat du Libéria de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Sierra Léone :

Réunis à Monrovia, du 20 au 22 août 1964, sur l'initiative de S. E. V. S. Tubman président de la République du Libéria, des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Côte d'Ivoire, du Libéria, de la Guinée et de la Sierra Léone ;

Conscient de l'impérieuse nécessité de promouvoir et de développer, dans le cadre de la Charte de l'O.U.A., une politique commune de développement économique et sociale ;

Déterminés à faciliter l'établissement dans un proche avenir, d'une forme de coopération économique multilatérale à caractère régional ayant pour objet d'éliminer les obstacles aux échanges et de favoriser le développement harmonieux de leurs Etats dans tous les domaines.

1^o Décident d'abord d'étudier la possibilité d'instituer une zone de libre échange entre les quatre pays participants ouverte à d'autres Etats africains, et créent à cet effet une commission ministérielle de travail chargée d'établir les données techniques du problème.

2^o Invitent les gouvernements des Etats en cause à adresser au gouvernement libérien avant le quinze

octobre 1964 tous documents et renseignements relatifs, en ce qui les concerne, au fonctionnement de la zone de libre échange envisagée et demandent au dit gouvernement d'assurer la diffusion de ces documents et renseignements à chaque chef d'Etat ou de gouvernement intéressé au plus tard le 31 octobre 1964.

3^o Décident que la commission ministérielle de travail se réunira à Monrovia le 15 décembre 1964 et que ses propositions et recommandations seront soumises avant le 31 janvier 1965, à l'examen des gouvernements intéressés en vue de leur ratification au cours de la prochaine réunion des chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra à Monrovia au mois d'avril 1965.

Fait à Monrovia le 22 août 1964.

AHMED SEKOU TOURE
Président de la République de Guinée.

FÉLIX HOUPHOUET
BOIGNY
Président de la République de Côte d'Ivoire.

ALBERT MARGAI
Premier ministre de la Sierra Léone.

W. V. S. TUBMAN
Président de la République du Libéria.

La conférence a en outre lancé un appel aux Etats-membres de l'O.U.A. pour une solution africaine du problème congolais

La fin de la semaine qui vient de s'achever aura marqué une étape importante dans l'évolution du continent africain. En effet, les 20, 21 et 22 août 1964, se réunissait à Monrovia, sur l'initiative de S. E. William V. S. Tubman, Président de la République du Libéria, une conférence groupant les Présidents des Républiques de Côte d'Ivoire, de la Guinée et le Premier ministre de Sierra Leone, conférence qui avait pour but la mise sur pied d'une zone de LIBRE ECHANGE.

Réunion importante, non point — on s'en doute — par le nombre des chefs d'Etat et

de gouvernement qui y ont participé, mais en raison du sujet qui y a été débattu. Car, le fait que quatre éminents dirigeants africains, dont les Etats représentent quatre zones monétaires différentes — dont une typiquement africaine — aient décidé de se concerter pour jeter les bases d'un ensemble d'abord localisé — au sein duquel seraient abolies toutes les barrières douanières, est une nouvelle consécration de

cette unité dont nul ne peut plus douter qu'elle est en marche et que ses porte-parole authentiques, aidés et soutenus par leurs masses populaires, sont déterminés et parviendront à réaliser.

Cette Unité, elle se réalisera, non pas contre tel ou tel bloc idéologique, non point contre un quelconque continent, mais pour que, luttant avec une volonté inébranlable contre toutes les forces rétrogrades qui ont fait des principes d'inégalité, d'exploitation et de dépersonnalisation de l'homme leur raison d'être, s'instaure une ère de progrès et de développement harmonieux pour notre continent. Elle se réalisera pour le bien-être matériel et moral de ses peuples, qui entendent combler rapidement le retard qui leur a été imposé sur les nations industrialisées et aussi apporter, dans d'autres domaines — en particulier sur le plan humain où ils disposent souvent d'une certaine avance — leur contribution positive au bonheur de l'homme.

La création envisagée d'une zone de libre échange entre le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire, qui s'inscrit dans le cadre de la Charte de l'O.U.A., est un pas en avant de la plus haute importance pour l'Afrique. Son caractère régional — donc limité quant à son extension — les perspectives qu'elle ouvre et l'exemple ainsi donné, agiront sans nul doute comme un stimulant. Alors, faisant tâche d'huile, une telle organisation, reposant sur des bases géographiques réelles et non sur des données élastiques assemblées pour les besoins d'une cause malsaine, sera, tel le Zollverein, un prélude de l'unité africaine.

par KEN

La conférence sur l'aménagement du fleuve Sénégal a pris fin samedi soir

La conférence sur l'aménagement du bassin du fleuve Sénégal, réunissant les quatre pays riverains, le Sénégal, la Mauritanie, le Mali et la Guinée, a terminé ses travaux samedi soir.

M. Touré Ismaël, ministre guinéen du développement économique, président de la conférence, a prononcé le discours de clôture.

En outre, la conférence a désigné St. Louis (au Sénégal) comme siège du secrétariat général du comité inter-Etat et nommé M. Robert N'Zaw, directeur de l'Hydraulique du Mali comme secrétaire général.

La conférence a également élu comme président du comité inter-Etat, M. Touré Ismaël, ministre guinéen du Développement économique.

Les travaux de la conférence ont également abouti à l'adoption d'un projet de résolution pour l'aménagement du fleuve Sénégal et d'un projet de budget pour l'organisation et l'administration du secrétariat général. Un budget provisoire a été adopté s'élevant à 32.000.000 de francs.

Voir Communiqué en P. 3

(Suite page 2)

La vie dans la Nation

LA CONFERENCE DE MONROVIA

(Suite de la première page)

Encore importera-t-il — et nous ne cesseront pas de répéter — que la mise en place progressive des moyens de parvenir à notre unité s'accompagne, de la part de nos peuples, d'une nécessaire vigilance sans cesse accrue, pour contrecarrer sans rémission ni compromission d'aucune sorte, les manœuvres qui, sous les formes les plus diverses et non moins perfides, tenteront de la retarder au maximum, voire même de l'empêcher. Il faut se souvenir en effet qu'en créant sa zone monétaire spéciale le 1er mars 1960, la République de Guinée, tout comme au 28 septembre 1958, a enfoncé un nouveau coin dans le système d'exploitation qui opprime l'A-

frique. On sait les réactions de tous ordres qui ont suivi, mais qui n'ont pu entamer d'un pouce un bloc monolithique et sans faille dont l'épicentre est le P.D.G. Ces mêmes réactions ne manqueront pas de s'exercer contre la nouvelle phase qui vient de prendre le départ à Monrovia. Mais elles échoueront une nouvelle fois, si nous savons demeurer unis et solidaires et surtout si nos différents Etats reposent sur les bases inébranlables que constitue la volonté du peuple.

L'Afrique, nous l'avons dit, ne veut plus, ne peut plus attendre. Elle veut être elle-même dans un monde de progrès et pour cela, elle est décidée à surmonter et à balayer tous les obstacles.

Le communiqué conjoint qui a été signé à Monrovia et qui sera lu dans ces colonnes et qui fait part des décisions concrètes arrêtées, dont les réalisations sont fixées à termes précis dans les mois à venir, en

est un exemple convaincant. L'Afrique est donc maintenant dans sa phase de construction active. Le nouveau jalon qui vient d'être placé en appellera d'autres, sur la voie qui mène à l'objectif final.

Pour une solution africaine du problème congolais

La conférence de Monrovia ne pouvait se cantonner dans un examen partiel de la situation politique et économique de l'Afrique. Le progrès matériel et le bien-être moral sont indissociables de la paix et du respect intangible de la liberté des peuples. C'est pourquoi le douloureux problème du

Congo a été évoqué par les quatre chefs d'Etat.

Cette question, chacun le reconnaît, est devenue la honte de l'Afrique. Les derniers événements, depuis le retour et l'installation au pouvoir du fossoyeur de l'unité congolaise, jusqu'aux ingérences étrangères camouflées sous les vocables les plus divers destinés à mater les mouvements populaires de libération, en ont encore accentué le caractère.

Face à la conjoncture des forces d'exploitation et de domina-

tion, une seule solution doit prévaloir aujourd'hui, la solution africaine. L'Afrique consciente, l'Afrique dynamique, l'Afrique révolutionnaire et elle seule, groupée au sein de l'O.U.A., se doit maintenant de prendre en main cette situation et de la régler au mieux des intérêts de notre continent. Les termes de la Charte adoptée par tous, constituent la base sur laquelle l'humanité ne peut que se faire.

L'Afrique est aux Africains. Nos caractéristiques nous sont propres et quelle que soit la valeur des « experts étrangers », ils ne peuvent résoudre mieux que nous les problèmes qui y sont inhérents.

C'est pourquoi nous avons la certitude que l'APPEL DE MONROVIA sera entendu et que nos peuples, dont nous faisons encore appel à toute la vigilance, feront bloc contre les ferments de division pour extirper la gangrène qui ronge notre continent.

SECURITE SOCIALE

Les accidents du travail et maladies professionnelles

par Dadi Quin

HISTOIRE

L'ordonnance n° 037/PRG du 23 juin 1959, confiant la gestion du risque « accidents du travail et maladies professionnelles » à la Sécurité Sociale, et rendait obligatoire sur toute l'étendue de la République de Guinée, la couverture de ce risque pour compter du 1er janvier 1959.

SOUS LE REGIME COLONIAL

a) Conditions d'attribution : Autrefois, sous le régime colonial, la gestion du risque « accidents du travail et maladies professionnelles » était confiée aux compagnies d'assurances privées, et les accidents du travail et maladies professionnelles étaient régis par deux textes législatifs.

Le décret du 2 avril 1962 : Texte expressément élaboré à l'intention des travailleurs africains, et leur accordant une garantie restreinte en cas d'accident.

Exemple :

1° Il faut que l'accident soit causé par une machine mue par une force motrice sur le lieu du travail, pour que l'accident soit pris en charge.

2° Le risque « Trajet » c'est-à-dire, les accidents survenus au travailleur pendant le trajet de sa résidence au lieu du travail et vice-versa n'est pas garanti.

3° L'indemnité journalière, est due à partir du 5e jour de l'accident.

4° Pendant toute la durée de l'incapacité temporaire, la victime n'a droit qu'au demi-salaire.

La loi du 30 octobre 1946 : Texte spécialement conçu pour les travailleurs européens et assimilés. Ce texte est beaucoup plus avantageux puisqu'il prévoit :

1° Que tout accident survenu

par le fait ou à l'occasion du travail doit être considéré comme « accident du travail ».

2° La garantie du risque « Trajet ».

3° Le paiement des indemnités journalières à partir du lendemain du jour de l'accident.

4° Le paiement des demi-salaires pendant les 28 premiers jours, et le paiement des deux tiers du salaire, à partir du 29e jour.

APRES L'INDEPENDANCE :

a) Aujourd'hui, après notre indépendance, et la promulgation d'un code de Sécurité sociale adapté aux conditions sociales, économiques et morales de notre pays, un seul texte, le livre III du code de Sécurité sociale de la République de Guinée, régit la réparation des accidents et maladies professionnelles, sans distinction de race ni de couleur.

La gestion de ce risque est assurée par un organisme d'Etat : la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale.

Le code de Sécurité sociale de la République de Guinée, confère tous les avantages de la loi du 30 octobre 1946 au travailleur accidenté, qu'il soit africain ou européen.

REPARTITION DES ACCIDENTS

Une autre difficulté empêchait la Caisse nationale de la Sécurité sociale de procéder au règlement des sinistres déclarés.

Le texte législatif guinéen sur les accidents du travail n'avait pas encore paru et la commission consultative du travail en ses séances des 27 novembre, 3 14 et 29 décembre 1959, a adopté à l'unanimité, certaines mesures transitoires, à savoir :

1° Les accidents survenus du 1er janvier 1959, au 30 juin 1959 seront réglés, conformément aux dispositions du décret du 2 avril 1962.

2° Les accidents survenus après le 30 juin 1959, seront soumis à l'application de la loi du 30 octobre 1946 ou Loi n° 21/AN 60 du 12 décembre 1960, cette loi institua le code de Sécurité sociale et remplaça celle du 30 octobre 1946.

QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT DU TRAVAIL ET UNE MALADIE PROFESSIONNELLE ?

Est considéré comme accident du travail qu'elle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises et quelque soit le montant et la nature de leur rémunération, la forme, la nature ou la validité de leur contrat.

Est également considéré comme accident du travail, l'accident survenu à l'employé pendant le trajet de la résidence au lieu du travail et vice-versa, à condition que le parcours n'ait pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant de l'emploi.

L'accident survenu dans ces conditions, est réparé de la même façon que l'accident du travail proprement dit.

De plus, est considéré comme lieu du travail tout endroit où le salarié se trouve par ordre de l'employeur ou dans l'intérêt de l'entreprise.

(à suivre)

Déclaration commune de LL. EE. Ahmed SEKOU TOURE Président de la République de Guinée FELIX HOUPHOUET BOIGNY, Président de la Rép. de Côte d'Ivoire WILLIAM V. S. TUBMAN, Président de la Rép. du Libéria ALBERT M. MARGAI, Premier Ministre de Sierra Leone

L'Afrique, Considérant que la commission de Médiation, de Conciliation et d'Arbitrage n'est pas encore organisée.

Lancent un appel à tous les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine pour qu'ils autorisent le Secrétariat de l'Organisation à nommer une Commission Spéciale d'Enquête, afin d'établir les faits et de proposer toute action coordonnée des Etats africains indépendants au profit de la paix.

Demandent à l'Organisation de l'Unité Africaine d'autoriser le Secrétariat à lancer un appel aux parties intéressées, en vue de faire cesser toute action nuisible à la paix.

Fait à Monrovia le 23 août 1964

Signé : Ahmed Sékou Touré

Président de la République de Guinée

Felix Houphouët Boigny

Président de la République de Côte d'Ivoire

William V.S. Tubman

Président de la République du Libéria

L'honorable Albert M. Margai

Premier Ministre de Sierra Leone

Les soussignés, considérant la situation du Congo-Léopoldville,

Expriment leurs graves préoccupations devant les événements du Congo ;

Déplorent ces événements et estiment qu'aucun Etat africain ne saurait rester indifférent devant une situation où des centaines d'Africains perdent la vie tous les jours ;

Déplorent également la détérioration des relations entre le Congo-Léopoldville et le Congo-Brazzaville, détérioration susceptible de s'étendre.

Craignant que les conséquences de l'aggravation de la paix et de l'ordre dans cette partie de l'Afrique ne porte préjudice à l'unité et au progrès de

La Guinée... l'Afrique... le monde...

CONTES et LEGENDES D'AFRIQUE

La succession du roi Fayimba ou la terre conserve de quoi nourrir le peuple

par Kaba Diaré

Fayimba, le sixième roi du Sud eut une existence bien remplie. Il avait vingt deux enfants. Le moment vint où le vieux roi songea à prendre un repos bien mérité et à céder le trône et le souci des Affaires publiques du pays à l'un de ses fils.

Pour choisir alors parmi ces nombreux héritiers celui qui lui succéderait, il les soumit à une épreuve qui devait révéler les qualités du futur souverain. Il imagina donc de faire voyager ses fils au loin, ce qui ne manquera pas de les instruire.

Le but du voyage imposé était éminemment pratique :

« Allez de par le monde, avant dit le roi, et cherchez au hasard de l'itinéraire les mets curieux en usage dans les pays étrangers. Vous m'en rapporterez les recettes. Celui qui, dans un an, aura découvert le meilleur mets nouveau, celui-là sera mon successeur ».

Les princes se mirent en route, en plus ou moins grand équipage, selon leur rang et leur âge. Or, le seizième fils du vieux Fayimba, le jeune Frantoma, se lésait d'obtenir quelque succès au cours de cette mission. Orphelin de mère depuis son plus tendre âge, sans serviteurs, ni conseillers, il était réduit à agir selon ses propres moyens. Jeune, il était dépourvu d'expérience. Comment pourrait-il répondre aux ordres de son père ? Tandis que ses frères aînés s'éloignaient du Palais avec leur suite, le pauvre Frantoma, demeuré dans son appartement, s'abîmait dans ces pensées impuissantes.

Un soir, morne comme tant d'autres, la fatigue l'emporta sur son souci et le jeune sombra dans un profond sommeil. Un génie lui apparut en songe qui lui dit : « Frantoma, je connais tes soucis et la pénible solitude de ta jeunesse. Je vais t'aider à donner satisfaction au Roi ton père. Tu sais que le riz est la principale nourriture des humains ? Donc tu prendras du riz blanc, tu le tremperas dans de l'eau, tu le feras cuire à la vapeur, tu en feras un pain auquel tu donneras la forme du ciel, pour le remercier de l'aide qu'il t'a apportée par mon truchement. Tu pourras fabriquer encore un autre gâteau auquel tu donneras cette fois, la forme de la terre, qui, comme chacun le sait, est ronde. A l'intérieur du gâteau, tu mettras des haricots écrasés au mortier, du lard, de la viande ainsi que des oignons. Ceci, pour symboliser la faune et la flore terrestres.

Tu envelopperas le tout de

feuilles de bananiers et tu feras cuire longtemps à l'étouffée. Ces gâteaux qui ne sont que deux, à l'image du ciel et de la terre, tu les offriras au roi ton père quand il vous réunira, tes frères et toi. Ne perds pas confiance, devait conclure le génie qui disparut.

Le dormeur avait bien retenu ses recommandations et dès l'aube suivante, il se mit à l'œuvre pour réaliser les préparations dont il avait été miraculeusement instruit. Ayant mis dans le secret une vieille femme qui avait été sa nourrice, Frantoma parvint à réunir les denrées indiquées par le génie. Il y eut certes quelques tâtonnements, mais le jeune homme parvint rapidement à une préparation satisfaisante et à une constance de cuisson et de saveur qui révélaient un nouveau maître de l'art culinaire. Il comprit qu'il pouvait désormais attendre l'heure où les nouveautés gastronomiques seraient soumises à la dégustation sagace du vieux roi Fayimba.

Le jour tant attendu arriva. Les frères itinérants et le jeune Frantoma se retrouvèrent devant leur père. Certes, il y avait dans la grande salle du Palais où s'était rassemblée toute la cour, la plus grande abondance et la plus intéressante diversité de mets rares et exotiques, de fruits inconnus et de poissons des rivières lointaines, d'épices et de condiments aux parfums nouveaux et pénétrants.

Le roi goûtait tout ce qui lui était présenté et prenait l'avis des personnalités de la Cour qui s'émerveillaient avec lui de cette profusion et de ces nouveautés.

Finalement, ce furent les pains de riz gluant du seizième de la lignée, Frantoma, qui obtinrent le suffrage du Roi. Ces deux gâteaux, qui avaient la forme du ciel et de la terre, l'emportaient surtout par leurs formes inspirées et évocatrices. D'autre part, le souverain avisé, avait observé que les autres mets, venus de si loin, ne valaient que par leur curiosité. Quel qu'en fût l'intérêt, on ne saurait s'en procurer facilement. Ces découvertes étaient donc sans portée pratique. Il n'en allait pas de même pour les gâteaux présentés par le jeune Frantoma qui n'a pas bougé du village et qui a réussi.

Questionné alors sur l'origine de leur fabrication, Frantoma fit devant toute la Cour étonnée, le récit de ses veilles soucieuses, de son découragement et de l'aide merveilleuse qu'il avait reçue. Il décrivit la vision lumineuse du génie comptissant et répéta les

conseils qu'il en avait reçus. Le Roi fut vivement frappé par cette déclaration, autrement dit cette révélation qui attestait un appui supérieur et laissait présager que dans la conduite des affaires du royaume, l'inspiration céleste ne manquerait pas au jeune prince.

Le Roi se fit dire une nouvelle fois la recette et prescrivit à ses ministres et notables de les faire dispenser parmi le peuple de son pays. Il décida ensuite que le pain rond serait appelé « Kokoura » (nouvelle chose). Puis, comme il l'avait promis, il quitta son trône et les Affaires publiques du pays lesquels furent confiés désormais au jeune Frantoma.

Et depuis lors, chaque année, après les récoltes, une fête est organisée par tout le peuple, en guise de sa reconnaissance envers la terre qui a conservé durant toute l'année sa nourriture.

DIARE KABA

Liste des délégations

DELEGATIONS

DELEGATION GUINEENNE :

MM. TOURE Ismaël, chef de la délégation, ministre du Développement économique ;

BARRY Ibrahima Sory, membre, ministre de l'Economie rurale ;

BARRY Mody Sory, membre, directeur général Energie ;

FOFANA Karim, membre, directeur général de l'Industrie et des Mines ;

DIALLO Boubacar, membre, directeur de la D.E.G. ;

SOW Mamadou, membre, directeur du Plan ;

TRAORE N'Ki, membre, chargé de la division des Industries à la Direction du Plan ;

TOURE Hady, membre, division Economique, Affaires étrangères ;

DIALLO Cellou, membre, inspecteur général de l'Agriculture ;

BALDE Ibrahima Sory, membre, chef du service de la Conservation des Sols ;

BALDE Oumar, membre, ministre Développement Economique ;

Touré Lamine, membre, directeur Société Nationale Electricité ;

Yattara Mory Seydou, membre, ministère Coopération et Affaires économiques ;

DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DU MALI :

MM. Aw Mamadou, chef de dé-

Communiqué conjoint publié à l'issue de la conférence réunissant les Etats riverains au fleuve Sénégal

(Suite de la première page)

Le Comité inter-Etats pour l'aménagement général du bassin du Fleuve Sénégal, réuni à Conakry les 20 et 21 août 1964.

— Considérant que de tout temps, les projets d'aménagement du bassin du Fleuve Sénégal avaient pour objectif essentiel l'exploitation des possibilités hydroagricoles de la Moyenne Vallée ;

— Considérant que dans le contexte politique et économique actuel les problèmes posés par l'aménagement général du bassin du Fleuve Sénégal, depuis la source jusqu'à l'embouchure, intéressent les quatre Etats riverains qui ont créé le Comité inter-Etats pour concrétiser leur volonté commune de développer une étroite coopération en vue d'une exploitation rationnelle des ressources du fleuve ;

— Considérant que la découverte d'importantes ressources minières dans le haut-bassin, les possibilités du développement des transports fluviaux, grâce à l'amélioration des conditions de navigabilité, sont des facteurs nouveaux de la vie économique et sociale des pays riverains ;

— Considérant les résultats acquis lors des précédentes rencontres,

Ayant pris connaissance de la

recommandation des quatre Chefs d'Etats réunis au Caire en juillet 1964 ;

— Déclare que la politique d'aménagement général du bassin du Fleuve Sénégal doit avoir comme objectifs :

Le développement agricole ;
La production d'énergie et le développement industriel ;

L'amélioration des conditions de navigabilité que pour atteindre ces buts, la régularisation du régime du Fleuve Sénégal et de ses affluents est indispensable. Cette régularisation ne peut être obtenue que grâce à la création d'importants barrages de retenue dans le haut-bassin complétée par l'action conjuguée des ouvrages de reprise dans la Moyenne Vallée et le Delta ;

— Charge dans le cadre de cette politique, le secrétaire général du Comité :

1° D'entreprendre les études générales tendant à approfondir la connaissance du bassin notamment par :

La contribution du dépeuplement des rapports et archives existants ;

La poursuite des observations hydrologiques ;

La cartographie générale du bassin ;

La prospection des réservoirs d'accumulation disponibles.

2° De se pencher sur les problèmes locaux en particulier :

a) sur les questions posées par le passage dans la vallée de la crue naturelle à la régularisation sous leurs aspects agricoles, pastoraux, piscicoles et forestiers ;

b) sur les possibilités agricoles, pastorales, piscicoles et forestières liées aux ouvrages de retenue dans le haut bassin ;

c) sur les phénomènes d'érosion notamment dans le haut-bassin et les moyens de les combattre.

3° d'étudier les possibilités de production d'énergie hydroélectrique en entreprenant notamment l'étude des sites au stade d'avant-projets sommaires et celles d'avant-projets détaillés des aménagements locaux ;

4° de rechercher des solutions aux problèmes de navigation par l'étude de l'amélioration de la navigabilité et celle des aménagements portuaires en particulier pour ce qui concerne les ports de Saint-Louis et Kayes ;

5° de promouvoir l'industrialisation du bassin par :

La recherche des ressources naturelles ;

Les études techno-économiques des possibilités industrielles et l'élaboration d'avant-projets d'unités industrielles.

— Invite le secrétaire général à rendre compte au Comité, lors de ses prochaines réunions des moyens de financement et des mesures envisagées en vue de la réalisation de ce programme.

Fait à Conakry, le 21 août 1964,

Le Comité,

légation, ministre des Travaux publics, des Communications et de l'Energie ;

Kompah Tiémoko, membre, Conseiller technique Affaires Etrangères ;

KEITA Lamine, membre, l'hydraulique ;

SAMAKE Charles, directeur du Plan ;

SISSOKO SORY, membre, chef du Service du Génie rural ;

N'DAW Robert, membre, directeur général Société Nationale de Recherches et d'Exploitations

DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL :

Me MOUSTAPHA M. Seck ministre de l'Energie et de l'hydraulique ;

FALL Ougmane, directeur de l'hydraulique ;

MAMADOU Ibra N'Gom, docteur vétérinaire, directeur adjoint de l'Elevage ;

MICHEL Dembelé, directeur de la Planification ;

AMADOU Moutar Sakho, directeur de la M.S.A.

DELEGATION DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE :

SIDI Mohamed Abderrahmane, chef de délégation, ministre de l'Economie rurale et de la Coopération ;

FALL Papa Daoud, membre, chef Service Elevage ;

J.M. CHAPOTACD, membre, chef Service Génie Rural.

TRAVAIL — JUSTICE — SOLIDARITE

Organe
Quotidien
du
Parti
Démocratique
de Guinée

COMPTE CHEQUES POSTAUX 6975

BANQUE REPUBLIQUE DE GUINEE

3-34-32

La conférence de Nairobi sur la commercialisation des produits alimentaires en Afrique

M. Tom MBoya, ministre de la Justice du Kenya, a lancé un appel aux pays d'Afrique leur demandant de coopérer pour la culture, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires afin d'en assurer, à travers le continent une répartition équitable.

M. MBoya a déclaré qu'il était impossible de préserver la justice et la paix dans une communauté de gens souffrant de la faim.

« La solution définitive des problèmes de l'Afrique dans le domaine alimentaire, a-t-il affirmé, ne consiste pas à recevoir de l'étranger des exploitations de vivres mais d'encourager une augmentation de la production locale et de la transformation des produits alimentaires ».

En raison de la disparité existant dans les divers pays africains en matière de production agricole et d'approvisionnements, le ministre de la Justice du Kenya a recommandé la création d'une Banque Mondiale de l'Alimentation pour venir en aide aux pays défavorisés.

M. MBoya a fait ces déclarations jeudi à la conférence de Nairobi sur la commercialisation des produits alimentaires organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.).

Cette conférence, qui doit durer trois semaines, se tient au collège universitaire de Nairobi; 50 délégués appartenant à 44 pays y participent.

« Une meilleure connaissance des régimes alimentaires et de la préparation de la nourriture, souligne M. MBoya, pourrait contribuer à éliminer la malnutrition sur ce continent et, selon M. MBoya, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pourrait jouer, dans ce domaine, un rôle important. « Nous voulons être en mesure de sauvegarder notre indépendance sur des bases économiques solides », a-t-il déclaré, « et pouvoir, un jour, venir en aide et porter secours aux autres peuples souffrant de la faim et des privations ».

« Ceci ne sera possible, a souligné le ministre, que lorsque les Africains pourront participer plei-

nement à la production et à la distribution des biens de consommation ».

Il a déclaré que le prix des denrées agricoles important pour les pays d'Afrique, particulièrement ceux dont l'économie est basée sur la monoculture.

Au Congo-Léo Les travailleurs congolais manifestent contre le retour de Tschombé à Léopoldville

Pendant que le monde entier proteste contre l'ingérence étrangère au Congo, les Congolais, outre les partisans du maquis, n'y vont pas de mains mortes.

Ainsi, organisée par la confédération syndicale congolaise, une manifestation s'est déroulée samedi devant les ambassades américaine et belge. Formés en défilé, les participants au nombre d'un millier, en majorité des jeunes, portaient des pancartes où étaient inscrits des slogans tels que « **A bas l'impérialisme** », qui constituait le leit-motiv de la manifestation.

Pendant un quart d'heure devant chacun des deux immeubles les manifestants ont lancé des cris de « à bas les Américains... » « à

bas les Belges » « à bas Tschombé le sanguinaire », puis se sont retirés sans que la police ait eu à intervenir.

Samedi matin, une motion syndicale avait été remise aux ambassadeurs américain et belge.

Ce texte affirme notamment que les Etats-Unis veulent utiliser Tschombé « pour opposer les peuples frères des deux rives du Congo », et souligne que « l'impérialisme en général est l'ennemi des peuples et de la paix... »

Les travailleurs congolais, déclare-t-il, s'inclinent avec douleur devant la mémoire de Patrice Lumumba. « Font appel à une commission d'enquête de l'O.U.A. et demandent la fermeture immédiate et inconditionnelle des ambassades complices ».

D'autre part, avant son départ de Brazzaville qu'il a quitté jeudi pour rejoindre la zone occupée par ses partisans dans l'Est du Congo, M. Gbenye, président du Comité de Libération national du Congo-Léopoldville a diffusé au nom du bureau politique de cette organisation un appel au roi Baudouin de Belgique, au parlement et au peuple belges

leur demandant de « conserver la plus stricte neutralité dans la question congolaise. »

« Le Congo et la Belgique, sont appelés à vivre dans l'amitié sans subordination. Votre présence au Congo sera définie par des accords librement consentis entre nos deux gouvernements, mais les promesses des impérialistes et de leurs valets sont sans valeur de leurs valets sont sans valeur » déclare encore l'appel qui conclut: « nous ne demandons de vous ni armes, ni argent, ni soldats mais seulement votre compréhension pour pouvoir bâtir ensemble un Congo libre, fort et heureux. Vive la Belgique, vive le Congo » termine le texte qui est signé de la main de M. Christophe Gbenye.

Par ailleurs on apprend qu'un avion sud-africain s'est posé mystérieusement sur l'aérodrome de Léopoldville apportant spontanément de l'aide au gouvernement de Moïse Tschombé. Le conseiller personnel de Tschombé, un certain Gerry Burren, ancien commandant de la force aérienne katangaise et sud-africain de nationalité, a déclaré aussi que Prétoria se propose de poursuivre son aide au gouvernement congolais et d'envoyer prochainement à Léopoldville « mille tonnes de médicaments et denrées alimentaires. »

Rien d'étonnant dans tout cela : ce sont les loups qui se portent secours. Et avec ça Tschombé veut se réclamer de la grande famille africaine.

Manifestations anti-américaines à Zanzibar

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté dimanche devant le consulat américain de Zanzibar, contre la politique des Etats-Unis au Congo-Léopoldville.

Les manifestants ont remis une pétition au consul américain, M. Frank Picard dans laquelle ils déclarent que l'aide américaine est « contraire au droit international », et constitue « une agression contre le peuple congolais ». La pétition ajoute que la situation dangereuse régnant actuellement au Congo menace la paix « non seulement en Afrique mais également dans le monde entier. »

La manifestation, organisée par

le parti gouvernemental Afro-shirazi et la fédération des syndicats révolutionnaires, était dirigée par plusieurs hauts fonctionnaires de Zanzibar.

ECHOS SPORTIFS

A Conakry, aucun jour férié ne passe, en cette saison morte, sans que l'on assiste à une compétition sportive quelconque.

En effet, si à Conakry-I on attend maintenant avec impatience le mois de septembre pour assister à la finale de la coupe fédérale de football qui opposera le **Sily Star** du 3^e arrondissement au **Sinandou Club**, à Conakry-II plusieurs résultats intéressants sont à signaler.

Dimanche en match retour de la coupe de section du 5^e arrondissement, le **district 7** ne s'étant pas présenté sur le terrain a été battu par le **district 1** par forfait.

Le même jour, à l'issue d'une seconde rencontre qui opposa le **district 4** au **district 2**, le onze du **district 4** s'est incliné devant le **district 2** par 4 buts à zéro.

CYCLISME

A l'issue d'une épreuve cycliste courue dimanche à Siebourg près de Bonn sur vingt tours de dix kilomètres 800 soit au total 216 km, Rudi Altig a remporté le titre de champion d'Allemagne des coureurs professionnels en battant Winfried Bolke de deux longueurs au sprint.

Pour la quatrième fois Jean Stablinski a remporté le titre de France sur route devant Georges Groussard, Foucher, Grain et Guinche. Jacques Anquetil s'est classé troisième.

AUTOMOBILISME

Au volant d'une Ferrari six

cylindres, l'Italien Lorenzo Bandini a remporté le Grand Prix d'Autriche automobile disputé à Zeltz près de Salzbourg, devant l'Américain Ritchie Guither sur B.R.M. dans le même tour et l'Anglais Bob sur Brabham. Seules huit voitures sur vingt ont terminé la course beaucoup ayant abandonné par suite d'ennuis mécaniques.

Rappelons que c'est la première victoire remportée par Bandini à une manche du championnat du monde des conducteurs cette année et la première d'un pilote italien depuis trois ans.

NATATION

En une rencontre féminine internationale de natation France-Yougoslavie qui s'est déroulée le week-end passé à Belgrade, l'équipe de France a battu le record national de relais quatre fois cent mètres en 4' 20" 7/10. On sait que le minimum olympique à réaliser à l'épreuve est de 4' 2".

ATHLETISME

Au cours de la réunion d'athlétisme internationale de Fourchambault, on a enregistré avec succès deux performances africaines: l'Ivoirien Agneiro a couvert le 110 mètres haies en 15' 5/10. D'autre part, le Congolais Matisma a réalisé 7m 06 en saut en longueur.

M. A. Haji Hussein Premier ministre de Somalie

Le bureau exécutif de la ligue des jeunes somaliennes et le groupe parlementaire de ce même parti ont accepté la désignation de M. Abirzah Haji Hussein au poste de premier ministre de Somalie.

Cette décision met fin à la crise qui avait éclaté au sein du parti. Le premier ministre annoncera incessamment la composition de son cabinet.

Une délégation de la B.C.R.G en Chine

Une délégation de la Banque Centrale de la République de Guinée, conduite par M. Baldé Ousmane, gouverneur de la Banque Centrale est arrivée lundi à Pékin sur l'invitation de M. Kin-Jon, président de la Banque Populaire de Chine.

La délégation guinéenne a été reçue lundi par le maréchal Chen-Yi, ministre des Affaires étrangères de la République Populaire de Chine.